

a

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Quatre-vingtième session**  
Rome, 17-18 décembre 2003

**NOTE D'INFORMATION:**

**INITIATIVE DU FIDA POUR INTÉGRER L'INNOVATION**

1. La présente note a pour objet d'informer le Conseil d'administration des derniers développements concernant l'Initiative pour intégrer l'innovation (III) dans les activités centrales du FIDA. Elle fait suite à l'examen, lors de la soixante-seizième session du Conseil d'administration, de la possibilité de mettre en place un programme multidonateurs en faveur de l'innovation. Elle se rapporte également à l'annonce du Département du développement international du Royaume-Uni d'une contribution de 10 millions de USD à un tel programme, sous réserve que sa définition soit satisfaisante et que plusieurs sources de financement soient assurées.

**Introduction**

2. Le rôle moteur du Fonds dans le domaine de l'innovation a suscité un grand intérêt lors des dernières sessions du Conseil d'administration et de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA. Le document FIDA V: Plan d'action (2000-2002) a recommandé au Fonds d'«élaborer une méthodologie et [d']évaluer la capacité du FIDA en tant que promoteur d'innovations reproductibles dans le domaine de la pauvreté rurale, en coopération avec d'autres partenaires». En application de cette recommandation, le Bureau de l'évaluation (OE) a réalisé une évaluation de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations reproductibles, qui a débouché sur un accord conclusif appelant le FIDA à concrétiser cet engagement en faveur de l'innovation dans le cadre des activités qu'il réalise et des principaux produits qu'il propose. C'est en 2001 que le Fonds a affirmé l'importance qu'il accorde à l'innovation, lorsque le Conseil d'administration a approuvé le *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006*, qui considère que la promotion des innovations reproductibles constitue une dimension importante du rôle du Fonds. Dans l'intervalle, le FIDA a pris un certain nombre de mesures pour renforcer la primauté de l'innovation, notamment l'adoption de la Politique du FIDA en matière de dons (EB 2003/80/R.5), dont l'innovation constitue sans aucun doute un

aspect privilégié, et le Programme pilote relatif à la présence sur le terrain (EB 2003/80/R.4), qui fait également toute sa place à l'innovation.

### Finalités et objectifs de l'III

3. Le caractère innovant de la démarche du FIDA fait depuis longtemps sa réputation. L'évaluation réalisée par OE a reconnu les atouts dont le Fonds dispose pour jouer un rôle moteur en matière d'innovation, la diversité des activités dans lesquelles l'innovation joue de fait un grand rôle, et le grand nombre d'instruments déjà mis en place en sa faveur.

4. En revanche, cette évaluation a pointé du doigt des faiblesses sur le plan du processus et des lacunes en matière de compétences, et montré la nécessité d'adopter une démarche plus systématique. Deux domaines importants réclament l'attention: la gestion des savoirs et l'articulation entre l'innovation sur le terrain et la concertation sur les politiques. Le cadre stratégique considère que «le FIDA doit renforcer son caractère novateur et souple». Pour y parvenir, le Fonds doit très rapidement perfectionner les compétences de son personnel en matière d'innovation, et, à plus longue échéance, rendre ses instruments et ses produits plus «porteurs d'innovation».

5. La *finalité* générale de l'III consiste à renforcer la capacité du FIDA à promouvoir les innovations qui auront un impact favorable sur la pauvreté rurale. Les trois premiers *résultats* attendus de la mise en oeuvre de l'III, qui découlent directement de ses *objectifs* fondamentaux, sont les suivants:

- renforcer la culture et les compétences du FIDA en matière d'innovation;
- améliorer la qualité et l'impact de l'innovation sur le terrain; et
- améliorer l'assimilation des innovations, ainsi que la mise en pratique et en commun des acquis.

### Développer un style d'innovation propre au FIDA

6. Le FIDA va encourager un style d'innovation dans la droite ligne de son mandat et de son cadre stratégique. Cette conception de l'innovation sous-tend également la démarche de l'III:

- *Innovation répondant à la demande*: le FIDA encouragera les innovations en prise sur la demande, c'est-à-dire celles qui répondent à un problème ou un besoin spécifique, afin d'apporter une valeur ajoutée ou une solution selon des modalités nouvelles mieux adaptées, dans la perspective d'un accroissement de l'impact sur la pauvreté.
- *Innovation participative*: la participation des principales parties prenantes constituera en toutes circonstances un principe d'action de l'III. Les pauvres, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes ou de jeunes, doivent devenir des partenaires actifs du processus d'innovation. À l'échelon de base, l'innovation devra prendre en compte les savoirs traditionnels et l'innovation autochtone.
- *Innovation reproductible*: globalement, on mettra l'accent sur les innovations présentant un fort potentiel d'amplification ou de transposition.
- *Innovation à visée politique*: à tous les niveaux, on encouragera les partenariats innovants à préconiser des évolutions politiques et institutionnelles favorables aux pauvres et à en orienter le cours. Par ailleurs, sur le terrain, les innovations réussies auxquelles le FIDA participe doivent être considérées comme autant d'occasions de mener une concertation sur les politiques publiques.
- *Innovation intégrée*: l'III devra faire partie intégrante des activités centrales du Fonds, ce qui contribuera à intégrer l'innovation tout en permettant de renforcer les compétences de ce personnel.

- *Innovation tournée vers l'impact*: l'III devra accorder une attention particulière à l'évaluation de l'impact des innovations encouragées. On évaluera également l'impact global de l'III sur la capacité du Fonds à innover.

### **Déroulement des activités de la phase préparatoire de l'III**

7. Au cours de la phase préparatoire de l'III (novembre 2003 à septembre 2004), on s'attachera à:
  - établir un plan d'action pour l'élaboration d'un document cadre de l'III selon trois axes: améliorer l'impact des innovations du Fonds sur le terrain, renforcer les compétences de son personnel, et préparer la mise en oeuvre au cours de la période couverte par la sixième reconstitution;
  - identifier les innovations, les idées et les expériences les plus prometteuses du Fonds, et commencer à les adapter en vue de la poursuite de leur mise en oeuvre ou de leur diffusion. Cette activité s'appuie notamment sur l'évaluation réalisée par OE, ainsi que sur les travaux des groupes thématiques, qui se poursuivront.
  - rechercher les moyens de libérer du temps que le personnel pourra consacrer à la participation à l'III, notamment aux activités de renforcement des capacités;
  - identifier précisément les occasions d'encourager l'élaboration, la mise à l'essai, la mise en commun et la diffusion des innovations, par exemple moyennant la participation à des structures propices à l'apprentissage comme les groupes thématiques ou les équipes d'élaboration de projets;
  - définir des finalités communes et des articulations entre l'innovation et le renforcement de la présence sur le terrain; et enfin
  - forger des outils d'analyse nouveaux qui permettront de renforcer l'impact de l'III, et qu'il sera par ailleurs possible de mettre en commun avec les partenaires.
8. À ce jour, des mesures ont été prises pour:
  - lancer la phase préparatoire de l'III, et désigner les personnes appelées à coprésider l'équipe chargée de sa conception, ainsi que ses membres;
  - établir un plan d'action pour la phase préparatoire;
  - amorcer l'élaboration d'un document cadre, conformément au plan d'action;
  - parvenir à un consensus sur les concepts fondamentaux de l'III, en s'accordant sur la définition de l'innovation et les concepts essentiels qui s'y rapportent;
  - arrêter des directives applicables à la formulation et la sélection des initiatives dans le domaine de l'innovation à mettre en oeuvre au cours de cette phase préparatoire; globalement, ces directives constitueront les fondements du suivi, de l'amplification ou de la reproduction dans le cadre de l'III;
  - préparer et approuver des notes théoriques pour ces initiatives en matière d'innovation;
  - commencer à dresser l'inventaire des innovations bénéficiant du concours du FIDA, et le tenir à jour; et enfin
  - développer et mettre au point deux produits qui seront utilisés pour renforcer les compétences du FIDA dans un très proche avenir: i) un guide technique de l'analyse des risques en matière d'innovation et de suivi et d'évaluation de son impact, à utiliser lors de la formulation des projets de prêts du FIDA; ii) un guide de l'amplification ou de la reproduction des innovations.

### **De la conception de l'III à sa mise en oeuvre: les prochaines étapes**

9. Il est prévu d'achever la rédaction du document cadre de l'III à temps pour le présenter à la session de septembre 2004 du Conseil d'administration. Les grandes étapes retenues sont les suivantes:

- fin janvier 2004: première version du cadre de référence;
- seconde quinzaine de mars 2004: séminaire consultatif sur le cadre de référence, avec la participation des intervenants du FIDA et des parties prenantes extérieures;
- fin mai 2004: version finale du cadre de référence;
- mi-juin 2004: formulation des initiatives dans le domaine de l'innovation achevée et dossiers constitués; et
- septembre 2004: présentation du document cadre de l'III au Conseil d'administration.

### **Engagement du FIDA en faveur de l'innovation**

10. Comme il a déjà été noté, le FIDA a exprimé son engagement en faveur de l'innovation sous de nombreuses formes. L'initiative proposée vient à un moment crucial. L'octroi d'un financement servira à mobiliser les ressources centrales du Fonds dans le sens de l'innovation, permettant au FIDA d'aller de l'avant et de tenir cet engagement.

